

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE SAINT-XANDRE
Rue de l'Océan
17138 SAINT-XANDRE
Téléphone : 05 46 37 20 69
Correspondant : Florence de Seré

Type de procédure :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Objet du marché :

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION URBAINE

Durée ou délai d'exécution :

Le délai d'exécution des travaux est laissé à l'initiative du candidat qui devra le préciser dans l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser le délai plafond correspondant fixé par le pouvoir adjudicateur. Ce délai plafond est fixé comme suit : **15 semaines au maximum pour la tranche ferme.**

Ce délai ne comprend pas la période de préparation fixée à 30 jours visée à l'article 10.3.1 du CCAP courant à compter de la notification du présent marché.

Ce délai d'exécution est fixé au calendrier prévisionnel d'exécution des travaux joint au dossier de consultation des entreprises (planning enveloppe précitée). Ce calendrier sera mis au point au cours de la période de préparation du chantier conformément aux dispositions des articles 4.1, 4.2 et 10.3.1 du CCAP.

Ce dernier délai part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du marché de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

La notification du présent marché est envisagée au 2° trimestre 2022.

À titre indicatif, les travaux débuteront a priori début septembre 2022.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

Caractéristiques principales :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code | Description |
|------------|---|
| 45233292-2 | Installation de dispositifs de sécurité. |
| 45222000-9 | Travaux de construction d'ouvrages de génie civil, excepté ponts, |
| 71323100-9 | Services de conception de réseaux d'énergie électrique |
| 32223000-2 | Appareils de transmission vidéo |
| 30000000-9 | Machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les |

| | |
|------------|---|
| 48627000-9 | Logiciels de système d'exploitation en temps réel |
| 32323500-8 | Système de surveillance vidéo. |
| 35125300-2 | Caméras de sécurité. |
| 32424000-1 | Infrastructure de réseau. |
| 45310000-3 | Travaux d'équipement électrique. |

Des variantes seront-elles prises en compte :

Aucune variante n'est autorisée.

Présentation des lots :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Il s'agit d'un lot unique avec une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Le dossier de consultation des entreprises est intégralement et gratuitement téléchargeable sur le site internet :

www.marches-securises.fr

Conditions relatives au marché :

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

En application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24 du Code de la Commande Publique et au vu des conditions spécifiques requises en matière de marché d'assurance, les opérateurs économiques groupés devront, au stade de l'attribution, adopter la forme juridique d'un groupement conjoint avec mandataire.

Sélection des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Seront éliminées les candidatures incomplètes et celles pour lesquelles les capacités seront jugées insuffisantes au regard des prestations envisagées.

Attribution des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Critères d'attribution :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères et sous-critères | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Valeur technique | 60.0 % |
| 1-1 Analyse et compréhension du projet, description des contraintes et méthodologie d'intervention. | 20.0 % |
| 1-2 Description des fournitures et des matériaux proposés : | 30.0 % |
| 1-3 Pertinence et cohérence du planning prévisionnel d'installation du dispositif de vidéoprotection et délai d'exécution | 10.0 % |
| 2-Prix des prestations | 40.0 % |

Date limite de réception des offres : VENDREDI 18 FEVRIER 2022 A 14H00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse où elles doivent être transmises :

Les offres devront être déposées, conformément au règlement de consultation, sur la plate-forme de dématérialisation : www.marches-securises.fr

Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement d'ordre administratif et/ou technique et adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Commune de SAINT-XANDRE

Rue de l'Océan

17138 SAINT-XANDRE

Téléphone : 05 46 37 27 06

Courriel : florence.de-sere@st-xandre.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de POITIERS

15 Rue de Blossac – CS 80541

86020 POITIERS Cedex

Téléphone : 05 49 60 79 19

Télécopie : 05 49 60 68 09

Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis : lundi 24 janvier 2022